



Rectification d'impôts 2005 sur plus value d'actions non déclarées

Par **retraite_old**, le **26/10/2007** à **20:19**

en 2005 j'ai réalisé une plus value de 15595 suite à vente d'actions. En mars 2005 j'avais omis de déclarer cette plus value car je pensais être non imposable. Mes revenus de retraités sont très faibles et je bénéficie d'une part 1/2 du fait de ma carte d'invalidité. En juin 2007 j'ai reçu une notification de modification de mes revenus 2005 par le service des impôts le 03/04/2007 me précisant le montant dont je deviens redevable soit 4211 et 168 d'intérêts de retard. Je n'ai pas répondu à ce courrier et je viens de recevoir l'avis de recouvrement avec paiement pour le 15 novembre. Il se trouve que nous avons un compte d'actions en indivision avec mon frère et ma sœur. Sur ce compte nous avons acheté des actions en 2000 pour une valeur de 91,82 l'action soit 82 pour un total de 7529. Notre banque nous a avisé le 03/03/2006 qu'un jugement du tribunal de commerce du 07/06/2006 a décidé l'ouverture d'une procédure judiciaire contre la société dans laquelle nous avons ces actions, et en vertu de la législation fiscale nous pouvions déclarer les pertes à PARTIR DE 2003. Ces pertes que nous n'avons pas déclarées étaient de 7516 EN 2005 soit pour ma part 1/3 DE CETTE SOMME 2505 mais je la possibilité de faire une déclaration rectificative pour 2005 en imputant cette moins value, ce qui me permettrait d'être non imposable. Je vous remercie pour votre réponse et cordiales salutations.